



LA MAISON FRANCE IRAN

Programme de bourses de Master en France

Présentation générale du programme

L'association « La Maison France Iran » (LMFI) met en place pour l'année académique 2024-25 des bourses pour des séjours d'études en France au niveau Master, dans deux champs disciplinaires principaux :

- Sciences et sciences de l'ingénieur : avec une priorité pour les disciplines permettant d'appréhender les défis mondiaux en matière d'environnement et de durabilité, de transformation énergétique et de santé ;
- Droit des affaires : droit international des affaires et arbitrage international

Par ailleurs, des bourses en musique et arts visuels seront également considérées.

Les candidats doivent être de nationalité iranienne. Les dossiers des étudiants résidant en Iran seront étudiés de façon prioritaire.

La Maison France Iran

Créée en avril 2023, l'association « La Maison France Iran » (LMFI) est une organisation à caractère philanthropique et culturel régie par la loi de 1901 sur les associations. Elle a pour objet de favoriser les échanges culturels et intellectuels entre la France et l'Iran et, dans ce cadre, de soutenir de jeunes Iraniens à haut potentiel et méritants par l'attribution de bourses d'études en France. Elle est financée par des dons.

Pour plus d'information sur l'Association, consulter le site internet : <https://maisonfranceiran.org/>

Pour l'année 2023-2024, elle a déjà aidé 6 étudiants, dont trois sont en cours d'étude (2 masters en sciences de l'ingénieur et 1 cours spécialisé de piano).

Niveau et durée d'études

Les formations éligibles sont celles sanctionnées par un diplôme conférant le grade de master.

Les bourses ne sont accordées que pour une année académique. Les étudiants ayant bénéficié d'une bourse en M1 et souhaitant poursuivre en M2 devront présenter à nouveau leur candidature le moment venu.

Spécialisations

- Pour les sciences et sciences de l'ingénieur : une priorité sera donnée aux candidatures présentant des cursus dans les spécialisations suivantes :
 - o les sciences du changement climatique et de la durabilité,
 - o la transition énergétique,

- les sciences du système terrestre,
 - la santé humaine, animale et environnementale dans le cadre de l'approche « une seule santé »
- dans le domaine du droit :
- droit des affaires
 - droit de l'arbitrage international

Prestations apportées par la bourse « Maison France Iran »

Elles comprennent, pour l'année académique 2024-2025 :

- une bourse de vie de 600 euros par mois versée pendant 12 mois ; à la demande de l'étudiant, cette aide financière pourra aussi être utilisée pour payer tout ou partie des frais de scolarité, dans la limite du budget global de 7200 euros pour l'année académique;
- Une bourse de couverture sociale (BCS) : l'Association demandera aux services français compétents que les dossiers retenus bénéficient d'une BCS, qui assure notamment la couverture sociale, l'exemption d'une partie des frais universitaires et donne aux étudiants le statut de boursier du gouvernement français, ce qui facilite l'accès aux résidences CROUS.

Procédure de candidature et calendrier

Les étudiants intéressés doivent au préalable mener leur procédure d'admission auprès des établissements de leur choix.

Une fois déclarés admis, ils adressent à l'association La Maison France Iran (adresse mail : bourses@maisonfranceiran.org) leur candidature comprenant notamment :

- La décision d'admission dans leur formation
- Un CV
- Lettre de motivation
- La copie de leur pièce d'identité ou du titre de voyage

Les dossiers seront reçus jusqu'au 25 mai 2024.

Une réponse sera apportée au plus tard fin juin, afin de permettre aux lauréats d'entreprendre les démarches de demande de visa à partir du 1^{er} juillet, pour un début de scolarité au 1^{er} septembre.

Pour toute demande de renseignement complémentaire, écrire à bourses@maisonfranceiran.org